

L'hon. M. CAHAN: C'est-à-dire, d'après une comparaison entre les deux périodes quinquennales?

M. ROWE: Oui. Cette diminution des recettes brutes des cultivateurs des Prairies suffirait à éteindre la dette fondée globale des trois provinces de l'Ouest, la dette fondée globale de toutes les municipalités et le montant global des dettes hypothécaires de tous les cultivateurs des provinces des Prairies, et il resterait en outre une somme suffisante pour financer les trois gouvernements provinciaux d'ici vingt ans, en suspendant tous les impôts existants. C'est là la cause réelle des embarras des débiteurs de l'Ouest canadien.

Quelles sont les dispositions du projet de loi à cet égard? Un coup d'œil sur les revenus de la population nous éclairerait sur le genre de portefeuillistes qui acquerront les obligations de la banque hypothécaire. Les acquéreurs de ces titres seront des gens qui ont des revenus considérables comme propriétaires de fabriques, de mines ou d'autres entreprises rapportant des profits et des intérêts. Les rapports adressés par les banques à charte au ministère des Finances le 31 mars dernier feront comprendre ma pensée. Ces rapports indiquent que les comptes d'épargne dans les banques à charte du Canada sont au nombre de 4,122,963, dont 3,797,481 ayant une balance moyenne de \$119. Autrement dit, plus de 75 p. 100 des comptes d'épargne du Canada accusent une balance moyenne de \$119 seulement. De toute évidence, ce groupe de déposants n'achètera pas de débetures de la banque hypothécaire. Si je descends ensuite à l'autre extrémité de l'échelle, ou devrais-je peut-être dire si je remonte, je constate qu'il y a 2,541 comptes représentant en moyenne une somme de \$44,030 chacun, ou une somme globale de \$111,880,230.

L'hon. M. CAHAN: Mais ce ne sont pas des comptes personnels; ce sont les comptes courants de grosses compagnies.

M. ROWE: Non, il s'agit de comptes d'épargne remboursables sur avis. Je trouve ensuite 621 comptes représentant en moyenne \$298,225 chacun, ce qui forme une somme globale de \$185,234,985. Ces deux derniers groupes forment un total de 3,162, et ces comptes d'épargne représentent une somme globale de \$297,115,215. Ces gens touchent un intérêt de 1½ p. 100 sur leurs dépôts à l'épargne.

L'hon. M. DUNNING: Pas les gros comptes.

M. ROWE: Un peu moins que cela.
[M. Rowe.]

L'hon. M. DUNNING: Si la mémoire ne me fait pas défaut nos banques ne paient pas d'intérêt sur les comptes de plus de \$50,000.

M. ROWE: C'est juste, et ainsi les revenus sont minimes dans ce cas. Il est donc très naturel que ces gens cherchent à réaliser de plus gros bénéfices sur les fonds qu'ils ne peuvent placer autrement.

L'hon. M. DUNNING: Ils le peuvent maintenant.

M. ROWE: D'après le mémoire soumis par le Manitoba à la commission Rowell, le revenu du Canada a été de \$3,600,000,000 en 1934, et à cette somme il faut ajouter \$100,000,000, reçus au cours de l'année en question sous forme d'intérêt et de dividendes versés aux capitalistes canadiens par d'autres pays. Cela nous donne un total de 3,700 millions de dollars. La moitié de ce montant, soit 1,840 millions, représente ce qui est payé en appointements et en salaires. Les cultivateurs en ont eu, pour leur part, \$440,000,000, soit 12 p. 100. Puis, la somme de 300 millions, soit 8 p. 100, est allée aux groupes désignés dans le recensement sous les noms de patrons et d'ouvriers travaillant pour leur propre compte,—les petits marchands, ceux qui travaillent à domicile, les pêcheurs, les professionnels et ceux dont le revenu provient d'honoraires, et ainsi de suite. Le reste de ce revenu irait à la classe de personnes que j'ai décrites en disant qu'elle possède 297 millions dans les comptes d'épargne. J'ai fait observer plusieurs fois à la Chambre que ces revenus ne proviennent pas de services rendus dans la production de vivres ou de vêtements. Ils sont le résultat de placements et d'acquisitions de propriétés. Ainsi donc, nous plaçons la classe des débiteurs et des cultivateurs à la merci de gens qui ne sont ni ouvriers ni producteurs.

J'aimerais exposer une autre aspect de la question. On accorde aux cultivateurs une réduction dans le taux d'intérêt sur leurs hypothèques. Je suis bien en faveur de cela. Mais les cultivateurs perdent de l'argent. Aucun genre d'affaires ne peut se maintenir s'il ne peut obtenir en retour de ses produits le coût d'exploitation et de production. Cela équivaut à la faillite et c'est dans cet état que se trouvent maintenant les producteurs de l'Ouest canadien.

L'hon. M. CAHAN: Les producteurs de blé.

M. ROWE: Oui, et cela s'applique aussi aux producteurs de céréales secondaires et de produits laitiers, parce que ces denrées subissent une fluctuation déterminée par le prix du blé. Les cultivateurs exploitent cette